



Plainte contre mon ancienne famille d'accueil pour maltraitance

Par **alexfolain**, le **30/03/2009** à **22:38**

bonjour,

je me suis fait maltraiter par mon ancienne famille d'accueil de 9 à 15 ans (j'en ai 21 aujourd'hui) j'ai déjà porter plainte contre eux mais ma plainte n'a jamais aboutie (j'habitai le 78 à l'époque et j'ai porté plainte dans le 31 là où j'ai déménagé pour mes études). J'ai écrit au procureur de la République de Toulouse mais je n'ai jamais eu de réponse .

Je cherche donc un avocat pour me permettre à ma plainte d'aboutir !

cependant je suis étudiante, et je n'ai donc pas les moyens de me payer un avocat. Est ce que j'ai le droit à l'assistance juridique gratuite ? si oui comment y accéder?

est ce que quelqu'un peut m'aider car j'ai vraiment besoin que justice soit faite pour m'aider à avancer.

Merci d'avance

Par **Marion2**, le **30/03/2009** à **23:55**

Bonsoir alexfolain,

Vous demandez auprès du greffe du Tribunal de Grande Instance un formulaire de demande d'Aide Juridictionnelle, ainsi que la liste des avocats acceptant l'AJ.

Bien cordialement

Par **Patricia**, le **30/03/2009** à **23:59**

Bonsoir Alex,

En tant qu'étudiante vous pouvez prétendre à l'aide juridictionnelle.
Ce dossier est à retirer auprès du Tribunal.

Bien que je ne pense pas que ce soit votre cas ? ... Vous pouvez vous faire aider pour le remplir par une assistante sociale.
Consultez le service social de votre mairie.

Pour plus de renseignements juridiques, si nécessaire, sachez que des juristes proposent des consultations gratuites dans la plupart des mairies.
Vous renseigner auprès de la vôtre.
Aussi des avocats au Tribunal reçoivent gratuitement.

Bref, allez vous renseigner au tribunal et à votre mairie.

Bon courage et bonne chance Alex dans votre démarche.

Par **SOS Parents Abusés**, le **24/12/2011** à **11:35**

"Je me suis fait maltraiter par mon ancienne famille d'accueil de 9 à 15 ans (j'en ai 21 aujourd'hui) j'ai déjà porter plainte contre eux mais ma plainte n'a jamais aboutie"

Alex

je vous conseil de prendre contact avec des associations de défense des familles, car peu d'avocat ose s'opposer au système de la protection de l'enfance.
Si vous avez subit des violence ne laissez pas tombé et faite reconnaître celle ci en justice.

SOS Parents Abusés

Rapport associatif relatif a la protection de l'enfance 2011 [ICI](#)